



# Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie

BP 702, 98810 MONT-DORE – Tél/Fax (687) 24 12 86

Courriel : [ldhnc@lagoon.nc](mailto:ldhnc@lagoon.nc)



Nouméa, le 15 mai 2008

## Communiqué

### Concernant la déclaration de l'avocat de la partie civile dans l'affaire Konhu

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle Calédonie ne peut qu'être surprise et heurtée par les propos rapportés par l'édition des Nouvelles Calédoniennes du 10 mai 2008, comme ayant été tenus par l'avocat de la partie civile à l'occasion de la libération d'Antoine KONHU qui, on le sait, a toujours affirmé n'avoir aucun lien avec le meurtre de la jeune japonaise.

Il a fait appel de la décision de la Cour d'Assises le condamnant à 15 ans de réclusion criminelle. A ce titre, il bénéficie, de droit, à la présomption d'innocence.

Le fait, pour un professionnel dont l'une des missions fondamentales est la défense des libertés et de l'Etat de droit, de présenter Antoine KOHNU comme LE meurtrier est une grave atteinte à ses droits les plus élémentaires.

La Ligue des Droits de l'Homme, attentive aux droits des citoyens, qu'ils soient accusés ou victimes, est indignée de lire que l'exercice des droits de la défense, simple application de la loi, essentielle à la réalité démocratique d'une société, puisse être qualifié de « caricature » du fonctionnement du système judiciaire de ladite société.

Le Président Elie Poigoune et le Bureau de la LDHC-NC